

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 106

Objet

GRUPE SCOLAIRE "L'YEUSE"
Construction de l'Ecole
Elémentaire
Marché d'Ingénierie et
d'Architecture.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le *quatorze septembre*

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTREAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS*
M. DUFEL par M. MAURELLET
M. MONTRON par M. POUMAILLOUX

Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GUICHAOUA*
M. VIAUD par M. PELLETIER

M. *PELLETIER*

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En raison de l'état de vétusté particulièrement important de l'école provisoire "FAUPIGNE", la construction de l'Ecole Elémentaire (sept classes et une cantine pour cent rationnaires), dans le cadre du Groupe Scolaire "L'YEUSE" s'avère désormais urgente si l'on désire que le transfert intervienne pour la prochaine rentrée scolaire 1980.

Il importe en conséquence de confier le projet et la maîtrise d'oeuvre de l'opération à un Homme de l'Art, en l'occurrence M. Yves HOUDARD, Architecte diplômé par le Gouvernement, lequel a déjà réalisé la première tranche (école maternelle) du Groupe Scolaire "L'YEUSE".

En conséquence, M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour conclure un marché d'Ingénierie et d'Architecture avec M. HOUDARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de marché d'Ingénierie et d'Architecture

Vu le décret 73.907 du 28 Février 1973 et l'arrêté d'application en date du 29 Juin 1973,

Vu le Code des Marchés Publics,

/.

Considérant la nécessité pour la Collectivité, maître d'œuvre, de disposer dans les moindres délais du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et bien entendu des premiers éléments normalisés (A.P.S; - A.P.D. - S.T.O. - P.S.O.) constitutifs de la mission confiée au concepteur titulaire du marché d'Ingénierie et d'Architecture,

DECIDE :

- de solliciter de l'Autorité de Tutelle l'autorisation de déroger à titre exceptionnel à la règle de la mise en compétition des concepteurs, M. HOUARD ayant déjà réalisé la première tranche (école maternelle) du Groupe Scolaire "L'YVINE".
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint ayissant par délégation, à accepter l'offre de M. HOUARD pour valoir acte d'engagement et conclure le marché d'Ingénierie et d'Architecture indispensable pour l'exécution de la mission normalisée de 1ère catégorie, avec projet, le montant dudit marché étant estimé à CENT SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS (170.479 Frs) hors T.V.A. soit DEUX CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS TRENTE CENTIMES (200.483,30 Frs) toutes taxes comprises, calculé sur la base d'un coût d'objectif valeur Septembre 1979 de DEUX MILLIONS SOIXANTE SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS (2.076.479 Frs) hors T.V.A. soit DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT TRENTE NEUF FRANCS TRENTE CENTIMES (2.441.939,30 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 1980, au Chapitre 903, "Équipement Scolaire et Culturel".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

29 NOV. 1979

Le Secrétaire



LE MAIRE